



## BRUNO HALL DIAGNOSTIC

13, place de La Gare  
29270 CARHAIX PLOUGUER

Compagnie d'assurance : AXA  
N° de police : 5945798004 valable  
jusqu'au 01/01/2017

Tél. : 0298932456  
Fax : 0298992518  
Email : bhd@orange.fr  
Site web : www.gsi-diagnostic-carhaix.fr  
Siret : 503 906 471 00035  
Code NAF : 7490A  
N° TVA :  
N° RCS : 503 906 471

### Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT C16 11 0568 / 1 / Pb

ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 07/12/2016

#### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) défini à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître, non seulement, le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi, le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Quand le CREP est réalisé en application de l'article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Lorsque que le constat porte sur les parties privatives, et lorsque le bien immobilier est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

#### Contexte de réalisation du CREP :

Le constat est réalisé en préambule à des travaux portant sur les parties à usage commun d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949 et de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

#### Bien objet de la mission :

Adresse	Le Bourg 29190 LENNON
Commanditaire	MAIRIE Le Bourg 29190 LENNON
Propriétaire	MAIRIE Le Bourg 29190 LENNON
Date de visite	30/11/2016

### **Conclusions :**

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	401	65	333	0	3	0
%	100%	16%	83%	0%	1%	0%

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb est rédigé par HALL Bruno le 07/12/2016 conformément à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et à la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* »



# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## Sommaire

1.	Rappel de la commande et des références réglementaires .....	4
2.	Renseignements concernant la mission.....	4
2.1.	Auteur du constat .....	4
2.2.	Organisme chargé de la mission.....	4
2.3.	Appareil à fluorescence X .....	4
2.4.	Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements) .....	4
2.5.	Bien objet de la mission .....	5
	Protocole de réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb .....	5
2.6.	Identification du bien objet de la mission : .....	5
2.7.	Identification des locaux : .....	5
2.8.	Identification des zones : .....	5
2.9.	Identification des revêtements : .....	6
2.10.	Identification des unités de diagnostic : .....	6
2.11.	Détermination de la concentration en plomb des revêtements : .....	6
2.12.	Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb et, le cas échéant, caractérisation de la dégradation .....	7
2.13.	Classement des unités de diagnostic .....	7
3.	Résultats des mesures.....	8
4.	Description générale du bien .....	27
4.1.	Tableau récapitulatif des pièces .....	27
5.	Conclusion .....	33
5.1.	Classement des unités de diagnostic.....	33
5.2.	Obligations du propriétaire .....	33
5.3.	Validité du constat .....	33
5.4.	Situations de risque de saturnisme infantile (au sens de l'article 8 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb) .....	33
5.5.	Situations de dégradation du bâti (au sens de l'article 8 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb).....	34
5.6.	Transmission du constat à l'A.R.S. ....	34
5.7.	Commentaires .....	34
6.	Annexes .....	35
6.1.	Croquis.....	35
6.2.	Notice d'information .....	37

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## 1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Selon la commande (cf ci-dessous), la présente mission consiste à établir un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) en référence à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique,

Le constat est réalisé en préambule à des **travaux** portant **sur les parties à usage commun** d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949 et de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

## 2. Renseignements concernant la mission

### 2.1. Auteur du constat

Nom : HALL Bruno  
Email : bhd@orange.fr  
Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT 116 B, rue Eugène Pottier 35000 RENNES. Le N° du certificat est CPDI 0395 délivré le 03/10/2007 et expirant le 02/10/2017.

### 2.2. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : BRUNO HALL DIAGNOSTIC  
Adresse : 13, place de La Gare - - 29270 CARHAIX PLOUGUER  
Numéro SIRET : 503 906 471 00035  
Compagnie d'assurance : Compagnie : AXA  
N° police : 5945798004  
Valide jusqu'au : 01/01/2017

### 2.3. Appareil à fluorescence X

Appareil à fluorescence X :	Modèle :	LPA1
	N° Série :	2918
Source radioactive :	Nature :	Co 57
	Date de chargement :	26/08/2014
	Activité initiale :	444 MBq

*L'opérateur du constat dispose d'une attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source. (cf. annexe) Pendant cette durée, l'appareil garantit que 95% des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm<sup>2</sup>, sont comprises dans un intervalle : valeur cible - 0,1 mg/cm<sup>2</sup> ; valeur cible + 0,1 mg/cm<sup>2</sup> En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm<sup>2</sup>).*

### 2.4. Laboratoire d'analyse (si prélèvement de revêtements)

Laboratoire : ITGA Saint-Etienne  
Adresse : Technopole - Le Polygone  
46 rue de la Télématique  
42950 Saint-Etienne Cedex 9  
Méthode d'analyse :

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## 2.5. Bien objet de la mission

Type de bâtiment :	Ensemble Immobilier
Numéro (indice) :	C16 11 0568 / (1)
Adresse complète :	Le Bourg 29190 LENNON
Référence cadastrale :	Section : Non Communiqué
Nature de la copropriété :	Pas de copropriété
Croquis :	Cf. annexe

Locaux	
Visités	RDC : Salle 1, Vestiaire 1, WC, Salle 2, Salle 3, Entrée 1, Salle 4, Entrée 2, Vestiaire 2, Cuisine, Réserve, Bureau 1, Dégagement 1, Bureau 2, Bureau 3, lingerie, Local cuve, Chaufferie Étage : Dégagement 2, WC 1, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Dégagement 3, Chambre 4, Chambre 5, Salle de bains, Grenier 1, Palier, Grenier 2, Débarras Étage 2 : Dégagement 4, WC 2, Chambre 6, Chambre 7, Chambre 8, Chambre 9, Chambre 10 Étage 3 : Combles Extérieur : Garage, Sanitaires, urinoirs
Non visités	
Annexes non à usage courant	Étage 3 : Combles Extérieur : Garage, Sanitaires, urinoirs

## Protocole de réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb

La méthodologie utilisée est basée sur l'annexe 1 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* »

### 2.6. Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie, localise et décrit succinctement le bien, objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble. L'auteur du constat consigne les renseignements suivants, qu'il se fait préciser, ou à défaut, le motif pour lequel il n'en a pas connaissance :

- Dans le cas d'un CREP réalisé en parties privatives :
  - Si le constat est réalisé avant-vente ou avant mise en location ;
  - Si les parties privatives sont occupées ;
- Dans le cas où les parties privatives sont occupées, s'il y a des enfants mineurs dont des enfants de moins de six ans ;
- Dans le cas d'un CREP réalisé en parties communes : si le constat est réalisé avant travaux.

### 2.7. Identification des locaux :

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

### 2.8. Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

- la zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

- la zone « plafond » est indiquée en clair.

Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

## 2.9. Identification des revêtements :

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

## 2.10. Identification des unités de diagnostic :

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser, telle que définie à l'article 2 de l'arrêté sus-cité. Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic. Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.).

En application de l'article 2 de l'arrêté sus-cité, constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de-chaussée.

Dans un même « local » (partie de cage d'escalier), sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

## 2.11. Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Dans chaque local, toutes les unités de diagnostic font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Les unités de diagnostic manifestement récentes ou dépourvues de revêtement (exemples : porte, fenêtre, plinthe, ...), hors substrat métallique, ne font pas l'objet de mesure. En cas de doute, les mesures sont réalisées.

Sur chaque unité de diagnostic, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les mesures sont réalisées sur une partie saine de l'unité de diagnostic.

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

- une seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Lorsque la différence entre la valeur mesurée et le seuil de 1 mg/cm<sup>2</sup> est inférieure à la valeur de la précision de l'appareil, la mesure est classée comme « non concluante ». La mesure est renouvelée sur un autre point de l'unité de diagnostic analysée.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs. La valeur retenue pour une unité de diagnostic donnée est la valeur mesurée la plus élevée, sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes. Par exemple, si l'unité de diagnostic est une paroi murale, une mesure est effectuée en partie haute et l'autre en partie basse.

L'auteur du constat doit être capable de mesurer la concentration en plomb du revêtement d'une unité de diagnostic située jusqu'à 3 m de hauteur.

Lorsqu'à l'évidence, l'unité de diagnostic n'est recouverte d'aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire. Il en sera de même en présence de carrelages ou de faïences.

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaire à cette exigence.

L'ensemble des mesures est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée dans le tableau.

## 2.12. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb et, le cas échéant, caractérisation de la dégradation

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. L'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb à une concentration supérieure à l'un des seuils mentionnés à l'article 5 est jugé par l'auteur du constat qui a le choix entre les qualifications suivantes :

- non visible ;
- non dégradé ;
- état d'usage ;
- dégradé.

Si le revêtement est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), l'état de conservation est qualifié de non-visible.

Si le revêtement est visible et ne peut pas être qualifié de non dégradé, son état de conservation est déterminé à partir de la nature de la dégradation :

- en cas de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu et ne générant spontanément des poussières ou des écailles (usure par friction, traces de chocs, microfissures...), l'état de conservation est qualifié d'état d'usage ;
- en cas de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérisation, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes, ...), l'état de conservation est qualifié de dégradé.

## 2.13. Classement des unités de diagnostic

L'auteur du constat classe de 0 à 3 chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement ayant fait l'objet de mesures, en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations, conformément au tableau suivant :

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## 3. Résultats des mesures

Local n°	1	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Salle 1								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-		Fenêtre (2)	PVC			-					PVC :	
-		Fenêtre (1)	PVC			-					PVC :	
-		Fenêtre (3)	PVC			-					PVC :	
11	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
12						0						
21	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
22						0						
25	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
26						0						
23	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
24						0						
13	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0			
14						0						
-	A	Porte	PVC			-					PVC :	
15	B	Porte	Bois	Peinture		0			0			
16						0						
2		Poteau	Métal	Peinture		2,3	Etat d'usage	Traces de chocs, Microfissures	2			
7	A	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
8						0						
19	C	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
20						0						
9	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
10						0						
17		Sol	Bois	Revêtement plastique		0			0			
18						0						
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	2	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Vestiaire 1							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
33	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
34						0					
27	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
28						0					
29	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
30						0					
31	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
32						0					
35	Plaf	Plafond	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
36						0					
37		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
38						0					

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

41	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
42						0					
39	D	Porte	Bois	Peinture		0			0		
40						0					
43	A	Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
44						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	3	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/WC							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
49	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
50						0					
47	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
48						0					
51	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
52						0					
45	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
46						0					
53	Plaf	Plafond	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
54						0					
55	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
56						0					
57	B	Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
58						0					
59		Sol	Béton	Revêtement plastique		0			0		
60						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	4	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Salle 2							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
65		Fenêtre (2)	Bois	Peinture		0			0		
66						0					
63		Fenêtre (1)	Bois	Peinture		0			0		
64						0					
61		Fenêtre (3)	Bois	Peinture		0			0		
62						0					
67	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
68						0					
71	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
72						0					
73	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
74						0					
69	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0		
70						0					
75	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0		

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

76						0							
77	A	Porte	Bois	Peinture		0			0				
78						0							
79	C	Porte	Bois	Peinture		0			0				
80						0							
-	D	Porte	PVC			-					PVC :		
<b>4</b>		Poteau	Métal	Peinture		<b>2,5</b>	Etat d'usage	Traces de chocs, Microfissures	2				
81	A	Radiateur	Métal	Peinture		0			0				
82						0							
83	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0				
84						0							
85		Sol	Bois			0			0				
86					0								
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	5	Ancienne Ecole 2/RDC/Salle 3											
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation		
-	B	Fenêtre	PVC			-					PVC :		
87	D	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0				
88						0							
91	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0				
92						0							
93	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0				
94						0							
95	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0				
96						0							
89	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0				
90						0							
97	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0				
98						0							
99		Plinthe	Bois	Peinture		0			0				
100						0							
103	A	Porte	Bois	Peinture		0			0				
104						0							
101	C	Porte	Bois	Peinture		0			0				
102						0							
<b>6</b>		Poteau	Métal	Peinture		<b>2,6</b>	Etat d'usage	Traces de chocs, Microfissures	2				
105	B	Radiateur	Métal	Peinture		0			0				
106						0							
107	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0				
108						0							
109		Sol	Bois			0			0				
110					0								
Nombre total d'unités de diagnostic				14	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	6	Désignation	Ancienne Ecole 2/RDC/Entrée 1								
----------	---	-------------	-------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation		
111		Escalier - Rampe	Bois	Peinture		0			0				
112						0							
113		Escalier - Marches	Bois			0			0				
114						0							
121	A	Mur (A)	enduit	Peinture		0			0				
122						0							
115	B	Mur (B)	enduit	Peinture		0			0				
116						0							
119	C	Mur (C)	enduit	Peinture		0			0				
120						0							
117	D	Mur (D)	enduit	Peinture		0			0				
118						0							
123	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0				
124						0							
-	A	Porte	PVC			-						PVC :	
125	C	Porte	Bois	Peinture		0			0				
126						0							
127	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0				
128						0							
129		Sol	Béton			0			0				
130						0							
Nombre total d'unités de diagnostic				11	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	7	Ancienne Ecole 2/RDC/Salle 4										
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-		Fenêtre	PVC			-						PVC :
135	A	Mur (A)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
136						0						
137	B	Mur (B)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
138						0						
131	C	Mur (C)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
132						0						
133	D	Mur (D)	Plaques de plâtre	Peinture		0			0			
134						0						
139	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0			
140						0						
-		Plinthe	Carrelage			-						Carrelage :
141	A	Porte	Bois	Peinture		0			0			
142						0						
143	A	Porte	Bois	Peinture		0			0			
144						0						
147	B	Porte	Bois	Peinture		0			0			
148						0						
145	C	Porte	Bois	Peinture		0			0			
146						0						
-	D	Porte	PVC			-						PVC :
149	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			



# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

3

Local n°	10	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Cuisine								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-	B	Fenêtre (1)	PVC			-					PVC :	
-	C	Fenêtre (2)	PVC			-					PVC :	
179	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0			
180						0						
185	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0			
186						0						
183	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0			
184						0						
181	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0			
182						0						
187	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0			
188						0						
-		Plinthe	Carrelage			-					Carrelage :	
189	A	Porte (1)	Bois	Peinture		0			0			
190						0						
191	B	Porte (3)	Bois	Peinture		0			0			
192						0						
193	B	Porte (2)	Bois	Peinture		0			0			
194						0						
195	B	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
196						0						
-		Sol	Carrelage			-					Carrelage :	
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	11	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Réserve								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
199	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0			
200						0						
203	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0			
204						0						
197	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0			
198						0						
201	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0			
202						0						
-	Plaf	Plafond	PVC			-					PVC :	
205	A	Porte	Bois	Peinture		0			0			
206						0						
207		Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
208						0						
209		Sol	Bois	Revêtement plastique		0			0			
210						0						
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe	0

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

3

Local n°	12	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Bureau 1								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-	B	Fenêtre	PVC			-					PVC :	
211	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0			
212						0						
213	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0			
214						0						
217	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0			
218						0						
215	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0			
216						0						
219	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0			
220						0						
221		Plinthe	Bois	Peinture		0			0			
222						0						
225	A	Porte (1)	Bois	Peinture		0			0			
226						0						
223	C	Porte (2)	Bois	Peinture		0			0			
224						0						
227	C	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
228						0						
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				11		Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	13	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Dégagement 1							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
231		Escalier - Marches	Bois	Peinture		0			0		
232						0					
229		Escalier - Rampe	Bois	Vernis		0			0		
230						0					
239	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
240						0					
235	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
236						0					
237	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
238						0					
233	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
234						0					
241	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
242						0					
-		Plinthe	Carrelage			-					Carrelage :
245	A	Porte (1)	Bois	Peinture		0			0		
246						0					
243	A	Porte (2)	Bois	Peinture		0			0		

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

244						0					
247		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
248						0					
-		Sol	Carrelage			-				Carrelage :	
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	14	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Bureau 2							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
251	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0		
252						0					
253	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0		
254						0					
249	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0		
250						0					
255	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0		
256						0					
257	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
258						0					
259		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
260						0					
261	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
262						0					
263		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
264						0					
265		Sol	Bois	Moquette		0			0		
266						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	15	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Bureau 3							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
269	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
270						0					
267	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
268						0					
273	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
274						0					
271	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
272						0					
275	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
276						0					
277		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
278						0					
279	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
280						0					

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

281	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
282							0				
283		Sol	Béton	Dalles de sol		0			0		
284						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	16	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/lingerie							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
289	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0		
290						0					
291	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0		
292						0					
287	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0		
288						0					
285	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0		
286						0					
293	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
294						0					
-		Plinthe	Carrelage			-					Carrelage :
295	A	Porte (1)	Bois	Peinture		0			0		
296						0					
297	B	Porte (2)	Bois	Peinture		0			0		
298						0					
299	A	Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
300						0					
-		Sol	Carrelage			-					Carrelage :
Nombre total d'unités de diagnostic				11	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	17	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Local cuve							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
307	A	Mur (A)	enduit			0			0		
308						0					
305	B	Mur (B)	enduit			0			0		
306						0					
303	C	Mur (C)	enduit			0			0		
304						0					
301	D	Mur (D)	enduit			0			0		
302						0					
-	Plaf	Plafond	Bois			-					Absence de revêtement :
309		Porte	Bois	Peinture		0			0		
310					0						
-		Sol	Béton			-					Absence de revêtement :
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Local n°	18	Désignation		Ancienne Ecole 2/RDC/Chaufferie								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-	A	Mur (A)	enduit			-					Absence de revêtement :	
-	B	Mur	enduit			-					Absence de revêtement :	
-	C	Mur	enduit			-					Absence de revêtement :	
-	D	Mur	enduit			-					Absence de revêtement :	
-	Plaf	Plafond	Plâtre			-					Absence de revêtement :	
311	A	Porte	Bois	Peinture		0			0			
312						0						
-		Sol	Béton			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	19	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Dégagement 2								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
313		Escalier - Rampe	Bois	Vernis		0			0			
314						0						
315		Escalier - Marches	Bois	Vernis		0			0			
316						0						
-		Fenêtre	PVC			-					PVC :	
323	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0			
324						0						
321	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0			
322						0						
319	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0			
320						0						
317	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0			
318						0						
325	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0			
326						0						
327		Plinthe	Bois	Peinture		0			0			
328						0						
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	20	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/WC 1							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
329	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
330						0					
333	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0		
334						0					

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

331	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0		
332						0					
337	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0		
338						0					
335	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0		
336						0					
339	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
340						0					
341		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
342						0					
343	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
344						0					
345		Sol	Bois	Revêtement plastique		0			0		
346						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			9		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0	

Local n°	21	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Chambre 1							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
349	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
350						0					
347	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
348						0					
351	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
352						0					
353	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
354						0					
355	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
356						0					
357		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
358						0					
359	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
360						0					
361	C	Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
362						0					
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :
Nombre total d'unités de diagnostic			10		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0	

Local n°	22	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Chambre 2							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
367	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
368						0					
363	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
364						0					
365	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

366						0						
369	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0				0		
370						0						
371	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0				0		
372						0						
373		Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
374						0						
375	A	Porte	Bois	Peinture		0				0		
376						0						
377		Radiateur	Métal	Peinture		0				0		
378						0						
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	23	Ancienne Ecole 2/Étage/Chambre 3										
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :	
379	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0				0		
380						0						
385	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0				0		
386						0						
381	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0				0		
382						0						
383	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0				0		
384						0						
387	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0				0		
388						0						
389		Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
390						0						
391	A	Porte	Bois	Peinture		0				0		
392						0						
393	C	Radiateur	Métal	Peinture		0				0		
394						0						
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	24	Ancienne Ecole 2/Étage/Dégagement 3										
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
399	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0				0		
400						0						
395	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0				0		
396						0						
397	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0				0		
398						0						
401	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0				0		
402						0						

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

403	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
404						0					
405		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
406						0					
407	C	Porte	Bois	Peinture		0			0		
408						0					
409		Sol	Bois	Moquette		0			0		
410						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	25	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Chambre 4							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
-	C	Fenêtre	PVC			-					PVC :
415	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
416						0					
417	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
418						0					
411	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
412						0					
413	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
414						0					
419	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
420						0					
421		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
422						0					
423	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
424						0					
425		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
426						0					
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	26	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Chambre 5							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
427	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
428						0					
433	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0		
434						0					
429	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0		
430						0					
435	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0		
436						0					
431	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0		
432						0					
437	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0			0		
438						0					

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

439		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
440						0					
441	A	Porte (1)	Bois	Peinture		0			0		
442						0					
443	D	Porte (2)	Bois	Peinture		0			0		
444						0					
445		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
446						0					
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	27	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Salle de bains							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
447	B	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
448						0					
455	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
456						0					
449	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
450						0					
451	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
452						0					
453	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
454						0					
457	Plaf	Plafond	Bois	Vernis		0			0		
458						0					
-		Plinthe	Carrelage			-					Absence de revêtement :
459	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
460						0					
461		Sol	Bois	Revêtement plastique		0			0		
462						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			9		Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	28	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Grenier 1							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
467	B	Fenêtre (2)	Bois	Peinture		0			0		
468						0					
465	B	Fenêtre (5)	Bois	Peinture		0			0		
466						0					
463	B	Fenêtre (3)	Bois	Peinture		0			0		
464						0					
469	B	Fenêtre (4)	Bois	Peinture		0			0		
470						0					
471	B	Fenêtre (1)	Bois	Peinture		0			0		
472						0					
-	D	Fenêtre (6)	PVC			-					Absence de revêtement :
-	D	Fenêtre (2)	PVC			-					Absence de revêtement :

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

-	D	Fenêtre (3)	PVC			-						PVC :	
-	D	Fenêtre (1)	PVC			-						PVC :	
-	D	Fenêtre (5)	PVC			-						Absence de revêtement :	
-	D	Fenêtre (4)	PVC			-						Absence de revêtement :	
477	A	Mur (A)	enduit	Peinture		0				0			
478						0							
479	B	Mur (B)	enduit	Peinture		0				0			
480						0							
475	C	Mur (C)	enduit	Peinture		0				0			
476						0							
473	D	Mur (D)	enduit	Peinture		0				0			
474						0							
481	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0				0			
482						0							
483		Plinthe	Bois	Peinture		0				0			
484						0							
485		Porte	Bois	Peinture		0				0			
486						0							
-		Sol	Bois			-						Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				19	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	29	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Palier									
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation		
487	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0				0			
488						0							
671	B	Mur	Plâtre	Peinture		0				0			
672						0							
669	C	Mur	Plâtre	Peinture		0				0			
670						0							
667	D	Mur	Plâtre	Peinture		0				0			
668						0							
489	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0				0			
490						0							
493		Plinthe	Bois	Peinture		0				0			
494						0							
491		Porte	Bois	Peinture		0				0			
492						0							
-		Sol	Bois			-						Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	30	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Grenier 2								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
-		Fenêtre (3)	PVC			-					PVC :	
505		Fenêtre (1)	Bois	Peinture		0				0		
506						0						
509		Fenêtre (3)	Bois	Peinture		0				0		

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

510						0						
-		Fenêtre (2)	PVC			-						PVC :
-		Fenêtre (1)	PVC			-						PVC :
507		Fenêtre (2)	Bois	Peinture		0				0		
508						0						
495	A	Mur	enduit	Peinture		0				0		
496						0						
497	B	Mur	enduit	Peinture		0				0		
498						0						
499	C	Mur	enduit	Peinture		0				0		
500						0						
501	D	Mur	enduit	Peinture		0				0		
502						0						
503	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0				0		
504						0						
515		Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
516						0						
511		Porte	Bois	Peinture		0				0		
512						0						
513		Sol	Bois			0				0		
514						0						
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	31	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage/Débarras								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
527		Fenêtre	Bois	Peinture		0				0		
528						0						
517	A	Mur (A)	enduit	Peinture		0				0		
518						0						
519	B	Mur (B)	enduit	Peinture		0				0		
520						0						
521	C	Mur (C)	enduit	Peinture		0				0		
522						0						
523	D	Mur (D)	enduit	Peinture		0				0		
524						0						
525	Plaf	Plafond	Bois	Peinture		0				0		
526						0						
531		Plinthe	Bois	Peinture		0				0		
532						0						
529		Porte	Bois	Peinture		0				0		
530						0						
-		Sol	Bois			-					Absence de revêtement :	
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3						0	% de classe 3	0

Local n°	32	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage 2/Dégagement 4								
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

533	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0			
534						0						
657	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0			
658						0						
535	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0			
536						0						
537	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0			
538						0						
659	Plaf	Plafond	Plâtre	Papier peint		0			0			
660						0						
661		Plinthe	Bois	Peinture		0			0			
662						0						
663		Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
664						0						
665		Sol	Bois	Moquette		0			0			
666						0						
Nombre total d'unités de diagnostic				8	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	33	Ancienne Ecole 2/Étage 2/WC 2										
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation	
545	A	Mur (A)	Plâtre	Peinture		0			0			
546						0						
543	B	Mur (B)	Plâtre	Peinture		0			0			
544						0						
541	C	Mur (C)	Plâtre	Peinture		0			0			
542						0						
539	D	Mur (D)	Plâtre	Peinture		0			0			
540						0						
547	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0			
548						0						
549		Plinthe	Bois	Peinture		0			0			
550						0						
551	A	Porte	Bois	Peinture		0			0			
552						0						
553	D	Radiateur	Métal	Peinture		0			0			
554						0						
555		Sol	Bois	Revêtement plastique		0			0			
556						0						
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3					0	% de classe 3	0

Local n°	34	Ancienne Ecole 2/Étage 2/Chambre 6									
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
557	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
558						0					
561	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
562						0					

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

559	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
560						0					
563	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
564						0					
565	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
566						0					
567	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
568						0					
569		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
570						0					
571	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
572						0					
573		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
574						0					
575		Sol	Bois	Moquette		0			0		
576						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	35	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage 2/Chambre 7							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
577	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
578						0					
581	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
582						0					
579	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
580						0					
585	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
586						0					
583	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
584						0					
587	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
588						0					
589		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
590						0					
591	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
592						0					
593		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
594						0					
595		Sol	Bois	Moquette		0			0		
596						0					
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0

Local n°	36	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage 2/Chambre 8							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
597	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
598						0					

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

599	A	Mur (A)	Bois	Papier peint		0			0		
600						0					
603	B	Mur (B)	Bois	Papier peint		0			0		
604						0					
601	C	Mur (C)	Bois	Papier peint		0			0		
602						0					
605	D	Mur (D)	Bois	Papier peint		0			0		
606						0					
607	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
608						0					
609		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
610						0					
611	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
612						0					
613		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
614						0					
615		Sol	Bois	Moquette		0			0		
616						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0		

Local n°	37	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage 2/Chambre 9							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation
617	C	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
618						0					
623	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
624						0					
625	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
626						0					
621	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
622						0					
619	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
620						0					
627	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
628						0					
629		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
630						0					
631	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
632						0					
633		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
634						0					
635		Sol	Bois	Moquette		0			0		
636						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0		

Local n°	38	Désignation		Ancienne Ecole 2/Étage 2/Chambre 10							
N° mesure	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Concentration (mg/cm²)	Etat de conservation	Nature des dégradations	Classement	Situations de dégradation du bâti*	Justification de l'absence de mesure/ Observation

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

637	B	Fenêtre	Bois	Peinture		0			0		
638						0					
645	A	Mur (A)	Plâtre	Papier peint		0			0		
646						0					
639	B	Mur (B)	Plâtre	Papier peint		0			0		
640						0					
643	C	Mur (C)	Plâtre	Papier peint		0			0		
644						0					
641	D	Mur (D)	Plâtre	Papier peint		0			0		
642						0					
647	Plaf	Plafond	Plâtre	Peinture		0			0		
648						0					
649		Plinthe	Bois	Peinture		0			0		
650						0					
651	A	Porte	Bois	Peinture		0			0		
652						0					
653		Radiateur	Métal	Peinture		0			0		
654						0					
655		Sol	Bois	Moquette		0			0		
656						0					
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3	0	

\* *Situations de dégradation du bâti :*

- *Effondrement plancher/plafond (EF) : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré*
- *Coulures/Ruissellement (CR) : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées*
- *Humidité/Moisissure (HM) : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repérées*

### 4. Description générale du bien

#### 4.1. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif	Schémas / photos
Salle 1	Sol : - Béton, Plancher bois - Revêtement plastique Mur : - Plaques de plâtre - Lambris, Peinture Plinthes : - Bois Porte : - Bois - Peinture Fenêtre : - PVC Porte d'entrée : - PVC Plafond : - Faux plafond démontable	Néant
Vestiaire 1	Sol : - Béton - Revêtement plastique Plinthes : - Bois Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plaques de plâtre - Peinture Fenêtre : - PVC Porte d'entrée : - Bois -	Néant

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Nom	Descriptif	Schémas / photos
	Peinture Plafond : - Plaques de plâtre, Peinture	
WC	Sol : - Béton - Revêtement plastique Plafond : - Plaques de plâtre, Peinture Mur : - Plaques de plâtre - Peinture Fenêtre : - PVC Bâti porte : - Bois - Peinture	Néant
Salle 2	Porte d'entrée : - PVC Plafond : - Faux plafond démontable Mur : - Plaques de plâtre - Peinture Fenêtre : - Bois - Peinture Porte : - Bois - Peinture Plinthes : - Bois Sol : - Plancher bois	Néant
Salle 3	Porte : - Bois - Peinture Fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois Fenêtre : - Bois - Peinture Sol : - Plancher bois Mur : - Plaques de plâtre, Pans de bois - Peinture Plafond : - Faux plafond démontable	Néant
Entrée 1	Mur : - Plâtre - Fibre ciment , Peinture Sol : - Béton Porte d'entrée : - PVC Bâti fenêtre : - Bois, Peinture Plafond : - Solivage bois Escalier d'accès au niveau 1 : - Bois	Néant
Salle 4	Mur : - Plaques de plâtre - Peinture Plafond : - Faux plafond démontable Sol : - Béton - Carrelage Plinthes : - Carrelage Porte : - Bois - Peinture Porte d'entrée : - PVC	Néant
Entrée 2	Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Plâtre - Papier peint, Peinture, Toile de verre Porte d'entrée : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Polystyrène Porte : - Bois - Peinture Plinthes : - Carrelage	Néant
Vestiaire 2	Plafond : - Lambris, PVC	Néant

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Nom	Descriptif	Schémas / photos
	Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Peinture, Toile de verre Plinthes : - Carrelage Sol : - Béton - Carrelage Fenêtre : - PVC	
Cuisine	Plinthes : - Carrelage Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Béton - Carrelage Fenêtre : - PVC Mur : - Plâtre - Carrelage, Peinture Porte : - Bois - Peinture	Néant
Réserve	Mur : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Sol : - Béton, Plancher bois - Revêtement plastique Plafond : - Lambris, PVC	Néant
Bureau 1	Porte : - Bois - Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Fenêtre : - PVC Plafond : - Lambris, Peinture Plinthes : - Bois Sol : - Plancher bois	Néant
Dégagement 1	Sol : - Béton - Carrelage Escalier d'accès au niveau 1 : - Bois Plinthes : - Carrelage Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Porte d'entrée : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Bureau 2	Mur : - Plâtre - Peinture Sol : - Plancher bois - Moquette Fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois, Peinture Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Bureau 3	Plafond : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois, Peinture Sol : - Béton - Dalles de sol	Néant
lingerie	Plinthes : - Carrelage Fenêtre : - PVC Plafond : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Peinture Sol : - Béton - Carrelage	Néant
Local cuve	Porte d'entrée : - Bois - Peinture	Néant

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Nom	Descriptif	Schémas / photos
	Porte : - Bois - Peinture Pièces de charpente apparentes : - Bois Sol : - Béton Mur : - Parpaing, Pierre	
Chaufferie	Mur : - Enduit, Parpaing, Pierre Sol : - Béton Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre	Néant
Dégagement 2	Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Plancher bois Plinthes : - Bois, Peinture Mur : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Fenêtre : - Bois - Peinture	Néant
WC 1	Mur : - Plâtre - Papier peint Bâti fenêtre : - PVC Plafond : - Plâtre - Peinture Escalier d'accès au niveau 2 : - Bois Sol : - Plancher bois - Revêtement plastique Plinthes : - Bois, Peinture	Néant
Chambre 1	Bâti fenêtre : - PVC Mur : - Plâtre - Papier peint Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Plinthes : - Bois, Peinture Sol : - Plancher bois	Néant
Chambre 2	Bâti fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois, Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Porte : - Bois - Peinture Sol : - Plancher bois Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Chambre 3	Mur : - Plâtre - Papier peint Sol : - Plancher bois Placards intégrés : Plafond : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Bâti fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois, Peinture	Néant
Dégagement 3	Mur : - Plâtre - Papier peint Sol : - Plancher bois - Moquette Plinthes : - Bois, Peinture Bâti porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Chambre 4	Porte : - Bois - Peinture Sol : - Plancher bois Mur : - Plâtre - Papier peint Plafond : - Plâtre - Peinture Bâti fenêtre : - PVC Plinthes : - Bois, Peinture	Néant

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Nom	Descriptif	Schémas / photos
Chambre 5	Sol : - Plancher bois Plinthes : - Bois, Peinture Plafond : - Lambris, Peinture Fenêtre : - Bois - Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Peinture	Néant
Salle de bains	Plafond : - Lambris, Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Carrelage, Papier peint Bâti fenêtre : - Bois - Peinture Plinthes : - Carrelage Sol : - Plancher bois - Revêtement plastique	Néant
Grenier 1	Tabatière : - Métal Porte : - Bois - Peinture Mur : - Enduit, Pierre Pièces de charpente apparentes : - Bois Sol : - Plancher bois	Néant
Palier	Sol : - Plancher bois Plafond : - Lambris, Peinture Mur : - Plâtre - Peinture Plinthes : - Bois, Peinture	Néant
Grenier 2	Porte : - Bois - Peinture Bâti fenêtre : - PVC Fenêtre : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint, Peinture Plinthes : - Bois, Peinture Sol : - Plancher bois - Moquette Plafond : - Lambris, Peinture	Néant
Débarras	Sol : - Plancher bois Plinthes : - Bois, Peinture Fenêtre : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Peinture Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Lambris, Peinture	Néant
Dégagement 4	Sol : - Plancher bois - Moquette Tabatière : - Métal Mur : - Plâtre - Papier peint Plafond : - Plâtre - Papier peint Plinthes : - Bois, Peinture	Néant
WC 2	Sol : - Plancher bois - Revêtement plastique Porte : - Bois - Peinture Plinthes : - Bois, Peinture Mur : - Plâtre - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Chambre 6	Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant

## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Nom	Descriptif	Schémas / photos
	Sol : - Plancher bois - Moquette Plinthes : - Bois, Peinture Fenêtre de toit : - Bois - Peinture Porte : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint	
Chambre 7	Sol : - Plancher bois - Moquette Fenêtre de toit : - Bois - Peinture Plinthes : - Bois, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Porte : - Bois - Peinture	Néant
Chambre 8	Sol : - Plancher bois - Moquette Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Plinthes : - Bois, Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Fenêtre de toit : - Bois - Peinture	Néant
Chambre 9	Sol : - Plancher bois - Moquette Porte : - Bois - Peinture Fenêtre de toit : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Plinthes : - Bois, Peinture	Néant
Chambre 10	Plinthes : - Bois, Peinture Sol : - Plancher bois - Moquette Fenêtre de toit : - Bois - Peinture Mur : - Plâtre - Papier peint Porte : - Bois - Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture	Néant
Combles		Néant
Garage	Sol : - Béton Pièces de charpente apparentes : - Bois Porte de garage : - PVC Mur : - Enduit, Pierre	Néant
Sanitaires	Porte : - Bois - Peinture Mur : - Béton - Peinture Plafond : - Béton Sol : - Béton - Carrelage	Néant
urinoirs	Sol : - Béton - Carrelage Couverture et support de couverture apparents : - Bois - Fibre ciment Mur : - Béton - Peinture	Néant

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## 5. Conclusion

### 5.1. Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivante :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	401	65	333	0	3	0
%	100%	16%	83%	0%	1%	0%

### 5.2. Obligations du propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration en plomb égale ou supérieure aux seuils définis devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

**Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.**

### 5.3. Validité du constat

-

### 5.4. Situations de risque de saturnisme infantile (au sens de l'article 8 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Définition des situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Une copie du CREP est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables à l'Agence Régionale de Santé d'implantation du bien expertisé si au moins un risque de saturnisme infantile est relevé :  OUI  NON

# Constat de Risque d'Exposition au Plomb

## 5.5. Situations de dégradation du bâti (au sens de l'article 8 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Définition des situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Une copie du CREP est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables à l'Agence Régionale de Santé d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation est relevé :  OUI  NON

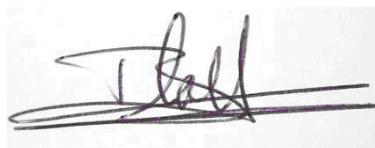
## 5.6. Transmission du constat à l'A.R.S.

Non

## 5.7. Commentaires

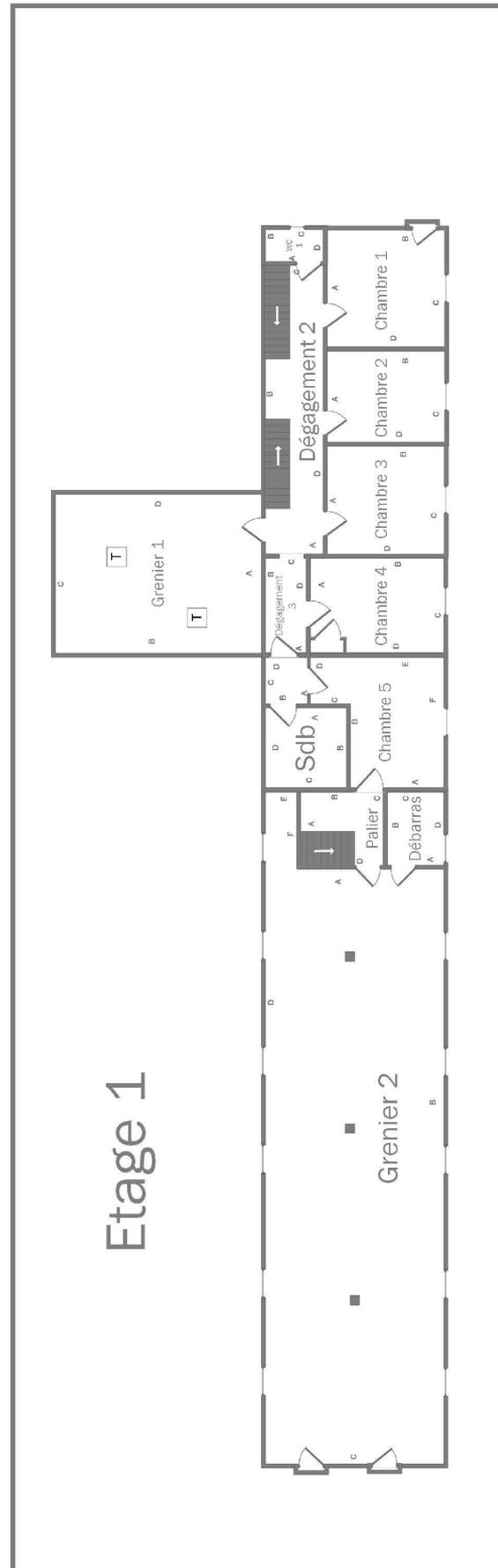
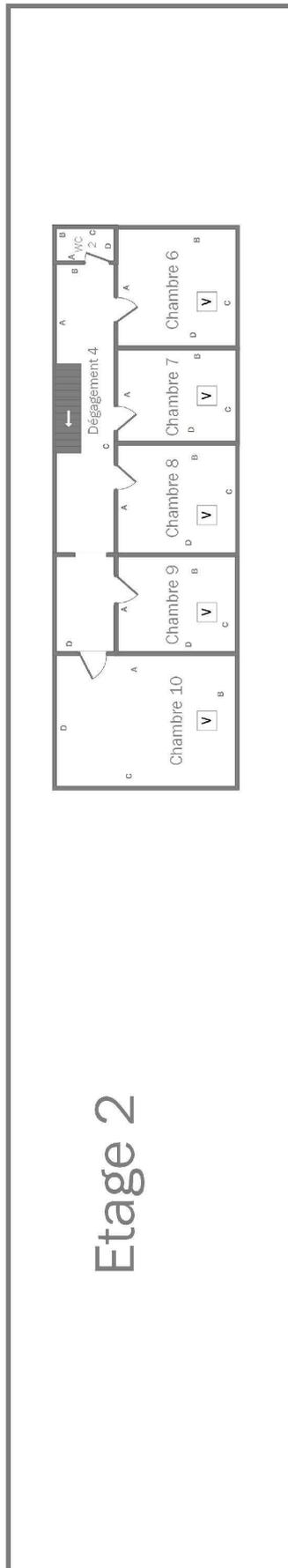
Néant

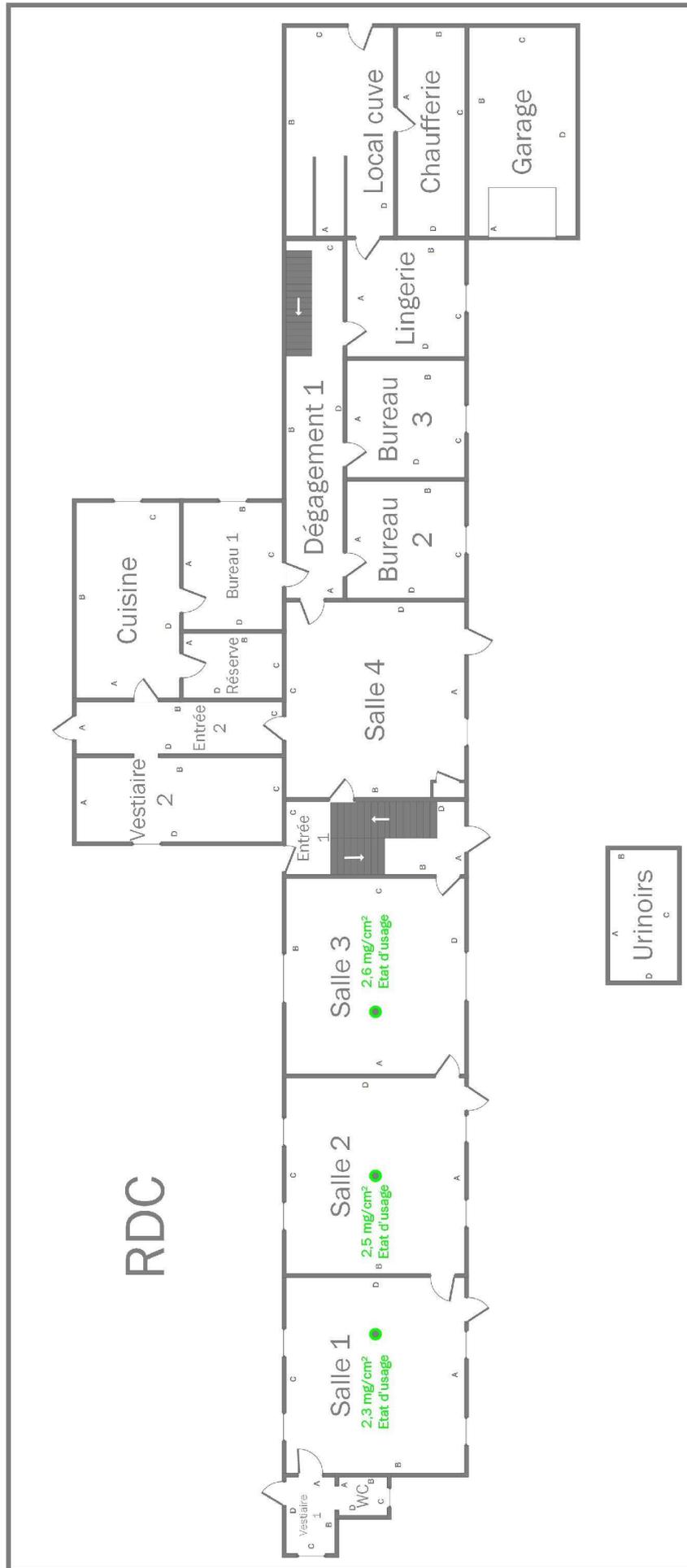
Fait à CARHAIX PLOUGUER, le 30/11/2016  
Par : HALL Bruno



## 6. Annexes

### 6.1. Croquis





## 6.2. Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

### **Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### **En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

### **Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.**